

GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DES ABEILLES
du VAL de MARNE et de la SEINE (GDSA)
Siège social : 22, avenue Albert 1^{er} – 94210 La Varenne St Hilaire

Fiche de souscription au Plan Sanitaire d'Élevage (PSE) valable jusqu'en octobre 2013
--

PSE établi au titre de l'Article L.5143-7 du code de la santé publique
et agréé par l'arrêté préfectorale n°PH 94 06801 du 11 juillet 2008

Je soussigné (NOM) (Prénom) souscrit au Plan Sanitaire d'Élevage (PSE) établi par le Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Val de Marne et de la Seine (GDSA 94 & 75), dont je suis adhérent.

Je reçois un extrait du PSE contenant les termes de la mise en œuvre du suivi sanitaire de mon (mes) rucher(s).

Je reçois une ordonnance pour la délivrance des médicaments prescrits par le vétérinaire conseil du PSE, en charge du suivi sanitaire du cheptel apiaire et du contrôle du dépôt de médicament, le Dr Céline LACROIX ou de son remplaçant, le Dr Isabelle VALIN.

Je reçois ou recevrai les produits de traitement préconisés par le vétérinaire conseil correspondant en quantité au nombre de ruches déclarées lors de mon adhésion au GDSA ainsi qu'à la déclaration faite auprès de la DDSV.

Je respecterai les conditions d'utilisation des médicaments.

Les différentes autres applications prodiguées par le PSE sont comprises dans la cotisation au GDSA - hors prix des médicaments ou produits de traitement.

Établi à St Maur des Fossés le 12 décembre 2009

Signature de l'adhérent le

PS : Aucun médicament ne sera délivré sans adhésion au PSE